



Communauté de Communes  
du Pays des Lacs

## **CONSEIL de COMMUNAUTE**

**Jeudi 12 Décembre 2019**

### **COMPTE RENDU**

**Date de la convocation : 6 Décembre 2019**

**Secrétaire de séance** : Madame Jacqueline MILLET

**Début de séance** : 20h10

Le Président, Jean-Claude MAILLARD, ouvre la séance et fait état des délégués absents excusés.

Mme Jacqueline MILLET est désignée secrétaire de séance.

Aucune remarque n'est formulée sur le compte rendu du conseil du 14 Novembre.

Le Président demande à ajouter 4 sujets à l'ordre du jour :

- DM sur Uxelles
- Mise en amortissement de reprise de subvention auprès d'Odesia
- Acquisition d'un camion BOM délégation au président
- Projet d'éco mobilité Vélo Jurassic tour.

Et de changer le déroulement de la réunion en commençant par le sujet « urbanisme » afin de libérer au plus tôt le Bureau d'Etudes.

Il obtient l'accord de l'assemblée à l'unanimité

### **ORDRE DU JOUR :**

#### **Administration**

Délibération frais voyage d'étude tiers-lieux FIGEAC. **Exposé n°9**

#### **Finances**

- Approbation participation anniversaire Barrage de Vouglans. **Exposé n°1**
- Provision 2019 Sortie du bail commercial Relais des Cascades. **Exposé n°2**
- Provision 2019 Travaux/ investissements imprévu Cascades du Hérisson. **Exposé n°3**
- Vote des Attributions de Compensation (AC) définitives 2019. **Exposé n°5**
- Modification Autorisation de Programme/Crédit de Paiement (avenants à intervenir pour 6 orientations d'aménagement et de programmation (OAP + inventaire Zones Humides). **Exposé n°4**
- Décision Modificative (DM) Budget Général. **Exposé n°6**
- Mise en amortissement de Subvention versée au Sidec et neutralisation de cet amortissement **Exposé n°6**
- Modification de la délibération relative aux amortissements. **Exposé n°7**

#### **Tourisme**

- Syndicat mixte pour l'Opération Grand Site (OGS). **Exposé n° 11**
- Demande fonds de concours de la Commune de La Frasnée. **Exposé n°12**
- Demande fonds de concours de la Commune de Clairvaux les Lacs / thématique Unesco. **Exposé n°13**

#### **Economie**

Demande d'aide immobilier d'entreprise présentée par la fruitière de Saint Maurice Crillat.

**Exposé n° 8**

#### **Projet Maison France Services (MFS)-Tiers lieux**

Délibération de principe. **Exposé n° 10**

#### **Communication**

Information nom nouvelle communauté de communes.

## Urbanisme

Débat sur les orientations du **Projet d'Aménagement et de Développement Durable**. (*Document joint*)

## Assainissement

**Rapport Prix Qualité du Service**. (*Document joint*)

-----

Le débat sur les orientations du **Projet d'Aménagement et de Développement Durable** est une étape réglementaire dans la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Ce débat a déjà eu lieu dans tous les conseils municipaux des communes membres, en réunion publique et en conférences des maires puis en conseil communautaire.

Exposé présenté par C. GAILLARD du bureau d'études CITADIA (document préalablement envoyé aux délégués communautaires)

Pour rappel, le PADD, encadré par le code de l'Urbanisme, fixe les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. Il est la clé de voute du PLU*i*. Il fixe les orientations générales du projet politique souhaité par les élus du territoire en matière d'aménagement et de développement durable à l'horizon 2032.

Il s'organise autour de 3 axes transversaux : valoriser l'identité du Pays des Lacs en s'appuyant sur les ressources locales, conforter la dynamique du territoire et renforcer son attractivité et porter un projet de développement économique ambitieux.

Le PADD se structure à l'échelle d'une armature urbaine composée de 3 pôles

- Pôle de vie : il constitue le secteur de centralité caractérisé par une offre en commerces, équipements et services qui répondent aux besoins de la vie quotidienne des habitants du territoire et qui ont pour vocation à être moteur du développement de la Communauté de communes. CLAIRVAUX LES LACS
- Pôle relais : secteurs qui répondent à une logique de relais et de complémentarité avec le pôle de vie. Ils assurent une offre de commerces, équipements et services de proximité. BONLIEU, DOUCIER, PONT DE POITTE
- Villages : communes rurales qui caractérisent l'identité du territoire et dont il convient de conserver la dynamique locale et la morphologie. 23 communes

### **AXE 1 : - Valoriser l'identité du Pays des Lacs en s'appuyant sur les ressources locales**

- Orientation 1 – Inscrire la richesse des paysages au cœur d'un projet communautaire ambitieux  
Maintenir la pluralité et la qualité du grand paysage caractéristique du Pays des Lacs  
Conforter l'identité rurale du territoire en préservant les motifs paysagers et patrimoniaux emblématiques  
Poursuivre une valorisation durable des patrimoines naturel et culturel
- Orientation 2 – Préserver durablement la Trame Verte et Bleue comme support d'un patrimoine riche et identitaire  
Poursuivre la protection stricte des réservoirs de biodiversité  
Assurer la perméabilité écologique et la Trame Verte et Bleue du territoire  
Concilier la préservation des sites naturels et l'attractivité touristique
- Orientation 3 – Assurer une gestion adaptée et éco-responsable des ressources  
Assurer la pérennité de l'approvisionnement et de la qualité de l'eau potable et veiller à l'adéquation entre le développement urbain et les capacités épuratoires du territoire  
Promouvoir la production d'énergies renouvelables locales  
Réduire la production de déchets et conforter leur recyclage et leur valorisation  
Assurer une limitation de la consommation des espaces agricoles et naturels

### **AXE 2 : - Conforter la dynamique du Pays des Lacs et renforcer son attractivité : un territoire vivant et vécu**

- Orientation 1 – Choisir un scénario de développement dynamique et équilibré, recentré sur le pôle de vie et les pôles relais, tout en maintenant une construction raisonnée des villages.  
Améliorer l'attractivité démographique du pôle de vie et renforcer la vitalité des pôles relais  
Maintenir une dynamique démographique dans les villages tout en modérant la construction  
Mener une politique de résorption de la vacance et de réhabilitation du parc existant à toutes les échelles du territoire  
Développer une politique foncière
- Orientation 2 – Définir les conditions de revitalisation du pôle de vie et des pôles relais pour conforter leur caractère de centralité  
Assurer la continuité du projet de revitalisation des centres-bourgs  
Accompagner la structuration de l'offre de commerces, équipements et services au sein des centralités  
Prendre en compte les besoins en services et équipements à destination des populations seniors
- Orientation 3 – Construire une politique de l'habitat à l'échelle du Pays des Lacs, en cohérence avec l'armature du territoire  
Porter une politique de densification et de construction dans les dents creuses, particulièrement dans le pôle de vie et les pôles relais

Diversifier l'offre de logements pour répondre aux besoins des différentes catégories des ménages et permettre les différents parcours résidentiels  
Développer des formes urbaines complémentaires à celles existantes s'intégrant à la morphologie du territoire et aux spécificités communales  
Renforcer l'inscription du territoire dans la transition énergétique en réduisant la consommation énergétique du secteur résidentiel

- Orientation 4 – Conforter un cadre de vie qualitatif et résilient pour un territoire agréable à vivre  
Maintenir des cœurs de villages vivants et agréables en valorisant les espaces publics et en requalifiant les « espaces vitrines » du territoire  
Faciliter la prise en compte des qualités des sites paysagers et des caractéristiques architecturales locales dans la conception des futures opérations d'aménagement  
Repenser les mobilités au sein du pôle de vie, des pôles relais et des villages  
Préserver la sécurité et la santé des habitants en limitant leur exposition aux risques et nuisances

### **AXE 3 : Porter un projet de développement économique ambitieux : un territoire d'emplois et d'innovation**

- Orientation 1 – Equilibrer le développement économique du territoire en renforçant les activités locales  
Revaloriser les zones d'activités existantes et définir les secteurs stratégiques de développement économique de demain  
Permettre le développement des activités économiques existantes et assurer une gestion des nuisances
- Orientation 2 – Accompagner le développement touristique par des politiques au profit de tout le territoire  
Tendre vers un allongement de la saison touristique et assurer une diversification de l'offre touristique  
Renforcer la maîtrise foncière des grands sites touristiques pour faciliter leur aménagement et leur fonctionnement  
Assurer la gestion des flux touristiques qui génèrent un impact important pour les communes d'accueil  
Conforter la valorisation touristique du territoire ainsi que la promotion touristique du Pays des Lacs
- Orientation 3 – Protéger et pérenniser les activités agricoles et sylvicoles en tant que locomotives économiques du Pays des Lacs  
Préserver la qualité de la filière agricole du Pays des Lacs qui lui confère sa notoriété  
Assurer une diversification des productions agricoles  
Préserver les espaces agricoles et forestiers stratégiques de l'urbanisation et limiter la consommation d'espaces
- Orientation 4 – Impulser une politique économique nouvelle autour des différentes « niches » d'innovation  
Favoriser le développement de l'économie circulaire, moteur et support de l'économie locale  
Conforter le déploiement du numérique à l'échelle du territoire  
Porter un développement économique « propre » et porter des projets d'énergies renouvelables innovantes

Le débat s'est déroulé au fur et à mesure de la présentation des axes du PADD :

C. DEPARIS VINCENT informe que M. le Préfet a adressé un courrier à M. le Président en date du 28/11/2019 suite à la rencontre des personnes publiques associées du 05 novembre. Celui-ci a pour objet de rappeler que le PADD du PLUi du Pays des Lacs se doit d'être en compatibilité avec le SCoT notamment à travers le scénario de développement. Ce dernier étant jugé trop ambitieux au regard de notre croissance démographique. En outre, le taux de logements vacants et les superficies des réserves foncières affichées par le Pays des Lacs apparaissent trop importants. En outre, selon un article paru dans la « *Lettre du Maire*, n° 2106 du 22 octobre 2019, intitulé « le principe 'zéro artificialisation des sols' très contraignant » donne le ton : « le gouvernement souhaite limiter l'artificialisation des sols ; il s'agit de freiner la consommation d'espaces naturels en évitant l'étalement de l'urbanisation. Une circulaire ministérielle du 29 juillet 2019, publiée au cœur de l'été, invite les préfets à mobiliser tous les outils fonciers, réglementaires ou financiers pour y parvenir ».

Le PADD pourrait être à nouveau débattu si de nouvelles orientations seraient prises en matière de scénario de développement qui seraient de nature à modifier l'économie générale du document.

La phase portant sur la traduction réglementaire se déroulera sur le premier trimestre 2020. Le PADD a pour seule obligation d'être débattu 4 mois avant l'arrêt du PLUi. Celui-ci sera arrêté à la fin du premier semestre 2020.

Concernant l'inventaire des zones humides, C. GAILLARD précise que sur le territoire, 3 ou 4 secteurs vont être vérifiés à nouveau avec accord des propriétaires.

Il est précisé que suite aux observations faites en réunion publique, les entreprises créant des nuisances et situées dans le tissu résidentiel seront encadrées en matière de règlement. De plus, les activités artisanales présentes sur le territoire du Pays des Lacs seront valorisées.

L. CUTARD rappelle qu'en matière de concertation du PLUi : des registres sont mis à disposition du public au siège de la Communauté de communes ainsi que dans chaque commune membre. Trois publications sur le PLUi sont parues dans le journal de la collectivité. En outre, le site internet de la CCPL est régulièrement mis à jour sur les avancées du PLUi : les

supports des réunions publiques, des rencontres avec les personnes publiques associées et des conférences des maires sont en ligne.

## ADMINISTRATION

F. PACOUD prend la parole pour rappeler le voyage d'étude effectué les 25 et 26 Octobre par 6 personnes de la Communauté de Communes du Pays des Lacs, afin d'appréhender la mise en place et le fonctionnement des tiers-lieux. Les frais d'hébergement, de transport et de repas ayant été supportés par la Communauté de Communes Petite Montagne, il est proposé à la collectivité de prendre en charge une partie de ces frais (190 €/personne), soit 1140 €. Accord unanime des délégués communautaires : **Délibération n°191201**

Concernant les Maisons France Services, MC. CLOSCAVET annonce la création d'un groupe de réflexion : il pourrait être envisagé une structure à Clairvaux (avec 2 personnes formées) et des permanences dans les bourgs relais. Considérant qu'il n'y aura plus de labellisation au-delà de 2021, et que cela fait partie des compétences de notre communauté de communes – « est défini d'intérêt communautaire la définition, la réalisation et la gestion du projet MSAP du Pays des Lacs », (article 4 de compétences optionnelles)- une délibération est proposée pour autoriser le Président à recruter un bureau d'étude qui réalisera un travail de préfiguration et de faisabilité. Accord unanime de l'assemblée : **Délibération n° 191214**.

## FINANCES

JM BOCQUILLON commente les exposés :

**1** Les manifestations pour célébrer les 50 ans du barrage de Vouglans débutées en 2018 se terminant par l'exposition itinérante, le plan de financement a été modifié et impacte la participation de chacune des communautés de communes signataire de la convention de partenariat : 8159 € contre 7500 € prévus au départ. Il est demandé aux membres du conseil communautaire de valider ce nouveau montant. Accord unanime, **délibération n° 191202**.

**2** La Communauté de Communes du Pays des Lacs ayant signifié en cours d'année 2018 un congé sans offre de renouvellement pour le bail commercial au Relais des Cascades, elle devra verser une somme au titre de ce non renouvellement de bail.

Il avait été budgétisé 40 000 € dans ce but. Au vu d'un éventuel risque d'avoir à verser cette somme précocement et au vu de l'exécution du Budget 2019, il est proposé la provision prévisionnelle 2019 de 100 000 € maximum (le montant réellement provisionné sera déterminé en toute fin d'année en fonction de la réalisation effective du budget). Délibération approuvée à l'unanimité : **n°191203**.

**3 Provision 2019 pour imprévus sur le site de la Vallée du Hérisson** : 10 000 € en 2018, il est proposé de maintenir une provision du même montant pour imprévus, gros travaux sur le service budgétaire de la Vallée du Hérisson. Délibération proposée dans ce sens, approuvée à l'unanimité. **N° 191204**.

**4 Modification Autorisations de Programme/Crédits de Programme PLUi//RLPI** : un avenant au marché Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est en cours de signature : il doit intégrer 8 Opérations d'Aménagement Programmé sectorielles et 1 OAP thématique, 1 réunion supplémentaire et la réalisation d'un diagnostic « Zones Humides ». Il représente un coût supplémentaire de 27 200 € HT. Cela impose d'augmenter les crédits.

Le délai d'achèvement du PLUi n'étant plus février 2020, un transfert d'une partie des crédits de paiements 2019 sera effectué sur 2020. **Délibération n° 191206** approuvée à l'unanimité.

**5 Vote des Attributions de Compensation définitives 2019** : Rapport produit le 17/09/19, transmis pour adoption aux communes le 23/09. La majorité qualifiée étant atteinte, il est proposé la **délibération n°191205**. Accord unanime.

**6 Décision Modificative Budget Général** : investissements : réajustement des crédits pour le PLUi, augmentation des crédits pour commande matériel informatique, acquisition d'une machine à bois, fonds de concours, projet jeu pour Maison des Cascades. Fonctionnement : réajustement des crédits en Attributions de Compensation, rajustement de crédits d'honoraires.

**Délibérations 191207 et 191208**. Accord unanime.

**7 Délibération n° 191209 relative aux amortissements** : il est proposé de mettre en amortissement les investissements dans la catégorie « installations générales, agencements, aménagements des constructions » (article 2135-21735). Proposition de durée 15 ans. Délibérations approuvées à l'unanimité.

F. PACOUD informe que le camion de ramassage des ordures ménagères doit être renouvelé en 2020 : La durée d'amortissement étant de 5 ans, il est prudent d'inscrire cette somme en reste à réaliser et demander un devis. **Délibération n° 191216** autorisant le Président à entamer un marché avec l'UGAP. Accord unanime.

**Reprise d'emprunt auprès d'Odésia** : amortir et neutraliser cette subvention (crédits budgétaires prévus au Budget Annexe UXELLES). **Délibération 191217**, approuvée à l'unanimité.

**Budget Annexe UXELLES** : **délibération 191219**, accord unanime.

## TOURISME

Dossiers présentés par C. LEMONNIER

- OGS : Suite au courrier envoyé à Mr le Préfet demandant d'envisager la création d'un syndicat mixte ouvert pour porter l'Opération Grand Site, vu la réponse favorable de Mr le Préfet, il est proposé une délibération de principe pour organiser gouvernance de cette Opération. **Délibération n°191210**, accord unanime.

- Demande de fond de concours de la commune de La Frasnée : suite au courrier émis le 26 Novembre, demandant un fond de concours de 2 000 € pour éclairage des ruines du Moulin Chapuis, il est proposé de délibérer.  
**Délibération n°191211**, 15 voix pour, 15 voix contre. La voix du Président étant décisive, le fonds de concours est accordé pour un montant de 2 000 €.
- Projet d'écomobilité touristique « Vélo Jurassic Tours » : il est demandé de délibérer pour acter l'engagement de la Communauté de Communes du Pays des Lacs à participer à ce projet (jusqu'en 2022) et à mettre en œuvre ce projet (en adhérent à un groupement de commande)  
**Délibération 191218** approuvée à l'unanimité.
- **Demande participation de la part de la commune de Clairvaux les Lacs** pour le poste de l'animatrice de l'exposition archéologique pour l'année 2020. A. PANSERI rappelle la compétence UNESCO inscrite dans les statuts de la Communauté de Communes du Pays des Lacs et la nécessité de conserver cet emploi. Une participation ne pouvant être attribuée par anticipation, il est proposé de transmettre cette demande à la nouvelle communauté de communes, avec avis favorable du conseil communautaire actuel. **Délibération 191212** validée à l'unanimité.

## COMMUNICATION

Suite à la réunion des maires du 5 Décembre, où 70 communes étaient représentées sur 90, JC MAILLARD rappelle les 3 propositions de nom de la future entité :

- Terre d'Emeraude Communauté, Le Sud Jura révélé (29 voix pour / 70)
- CC Vouglans – Lacs & Petite Montagne, Carrément Jura (12 voix pour / 70)
- CC Grand Jura, L'accord majeur ! (28 voix pour / 70)

Lors du premier conseil communautaire (14 janvier), les 129 délégués devront choisir. Ensuite, ce sera aux communes de se prononcer (délai 3 mois).

## ECONOMIE

**Demande de subvention présentée par la Société Coopérative Agricole Fromagère de Saint Maurice CRILLAT** : Dans le cadre du projet de création d'une nouvelle construction de production, la SCAF de Saint Maurice, afin de pouvoir prétendre à un financement de type LEADER (programme européen qui vise à soutenir des projets pilotes en zone rurale), d'un montant de 64 000 €, a déposé une demande d'aide de 16 000 € auprès de la commune de Saint Maurice Crillat et auprès de Communauté de Communes du Pays des Lacs.

Il était proposé que la CCPL accorde une aide de 8 000 € et la commune 8 000 €. pour atteindre la somme de 16 000 €. Or, La commune a accordé une subvention de 4 000 €. En conséquent, il est proposé d'attribuer le complément, soit 12 000 €. **Délibération n° 191213**, 23 voix pour, 7 contre.

## ASSAINISSEMENT

**Rapport annuel sur le prix et la qualité du service Public d'Assainissement Non collectif pour l'année 2018 :**

Document transmis à l'ensemble des délégués communautaires. Validé à l'unanimité. **Délibération n°191215.**

## Délégation du Président ou au Bureau Communautaire

Lecture par A. LARGER de la liste des décisions prises par délégation :

- Bureau : 2 délibérations prises, relatives à 2 ouvertures de postes adjoints techniques (création et transformation) et 1 poste d'Adjoint administratif.
- Président : Convention : demande de subvention à la Région et expertise de chiffrage d'indemnités d'éviction.
- Président : Marchés signés : devis urbanisme /économie, serveur informatique, travaux forestiers Cascades, achat ordinateurs, avenant Citadia (Opérations d'Aménagement Programmées), devis inventaire zones humides.

## Informations IMPORTANTES :

- le prochain conseil communautaire se déroulera le 14 Janvier à la salle de la Grenette à ORGELET, l'horaire restant à définir.

- F. PACOUD rappelle que *dans les communes de moins de 1000 habitants, les conseillers communautaires sont désignés dans l'ordre du tableau du conseil municipal. Ainsi, il apparaît qu'au 1<sup>er</sup> Janvier 2020, les maires seront automatiquement conseiller communautaire.*

*Les maires ne souhaitant pas siéger au conseil communautaire pourront dès le 1<sup>er</sup> Janvier 2020 présenter une lettre de démission au président transitoire de la communauté de communes issues de la fusion.*

*Dans ce cas, le 1<sup>er</sup> adjoint devient délégué, mais peut aussi démissionner au profit du 2<sup>ème</sup> adjoint s'il ne souhaite pas non plus être délégué communautaire, et ainsi de suite...*

*Pour les Communes de plus de 1000 habitants (Clairvaux les Lacs), les délégués doivent être réélus au sein de l'enveloppe des délégués communautaires actuels.*

Pour clôturer la séance, le Président remercie l'assemblée et invite à prendre le verre de l'amitié.

Fin de la réunion du Conseil Communautaire : 22h15.